

# AU FIL DE LA SEMAINE



Les équipes du CERFRANCE et de la DRAAF ont mené une étude commune. C'est une première. "Il nous manquait une analyse économique et financière en complément des aspects structurels", indique Laurent Mary, directeur régional adjoint de la DRAAF. (DR)

## VIANDE III

Le CERFRANCE Normandie Maine et la DRAAF de Normandie ont réalisé une étude commune sur la production de viande de la région. L'occasion de dresser un état des lieux et les perspectives de cette filière. Si les élevages restent diversifiés, les chiffres dessinent une nette tendance à la spécialisation.

# Filière viande : les élevages normands se spécialisent

III Le CERFRANCE a étudié 6 325 exploitations produisant de la viande. Leur évolution entre 2008 et 2014 a été observée. La spécialisation des fermes se ressent. En viande bovine, cette production est une activité complémentaire aux cultures et à la production laitière. Les vaches laitières de réforme et les veaux pèsent 44 % de la valeur de la production de viande normande. A l'avenir, ce chiffre devrait rester supérieur à 40 %. Les spécialisées en viande bovine sont, elles, généralement de plus petites exploitations.

## Les exploitations qui mènent deux troupeaux lait et viande en plus forte baisse

Les chiffres du CERFRANCE et de la DRAAF montrent que les exploitations spécialisées en lait se concentrent. "Leur nombre diminue de 1,3 % par an en moyenne et leur taille s'accroît de 2,1 % par an", explique l'étude du CERFRANCE. Enfin, le nombre de mixtes (lait, cultures et viande) baisse de 3,8 % par an. Les éleveurs, qui

III **Le CERFRANCE a étudié les exploitations dépassant 10 000 € de produit en bovins, porcins ou volailles et 5 000 € pour les ovins.** III

conduisent deux troupeaux, disparaissent au profit de spécialisation en lait ou en viande avec une activité céréalière dans les deux cas. Les systèmes mixtes avec de la viande et des grandes cultures progressent ainsi de 5,3 % par an. Ce mouvement général et l'accroissement de la taille des exploitations pourraient se poursuivre, amplifiés par la mobilité des contrats laitiers et le contexte économique compliqué. "Les systèmes bovins sans lait devraient continuer à se développer avec l'arrêt du lait chez une partie des éleveurs mixtes, en particulier pour les systèmes à dominante culture. La faible rentabilité des systèmes bovins-

viande spécialisée est à souligner", conclut l'étude.

## Intensification du travail, mais un revenu dépendant des aides

Avec la spécialisation, la productivité par UTA (Unité de travail annuel) progresse. Pour les exploitations spécialisées lait, la production de lait vendu, par unité de travail et par an, est en hausse de 3,2 %. Cependant, les taux d'endettement sont similaires entre les systèmes "lait spécialisé" et les mixtes lait, viande et culture". Idem, les revenus de 2014 se sont révélés proche avec respectivement 25 000 et 26 000 € par UTANS (UTA non salarié). Du côté des exploitations avec des cultures et de la viande, les disparités sont fortes. Le revenu varie de 9 000 € en bovins viande à 38 000 € en cultures. "Quel que soit le système de production, les aides PAC représentent une part importante du revenu disponible des éleveurs. En particulier pour le système viande et culture (155 %)".

V.M.

## Une spécialisation porcine devenue majoritaire

Entre 2008 et 2014, le nombre d'exploitations porcines a chuté de 5 % quand le nombre de truies baissait de 2,1 %. Les fermes, qui produisaient du lait et de la viande, ont diminué plus rapidement (- 7 %). Les exploitations porcines, sans atelier laitier, sont donc devenues majoritaires.

## Volaille : des fermes toujours plus spécialisées

Entre 2008 et 2014, le nombre de fermes avicoles affiche un tassement de 2,5 %. Les effectifs de volailles progressent de 2,2 %. "Les exploitations sans lait diminuent légèrement (- 0,6 % par an), alors que les mixtes (lait et volailles) baissent rapidement (- 5,1 %)", analyse le CERFRANCE.

## Ovins : une production qui reste marginale

Le produit ovin est minoritaire (15 %) derrière le lait et les céréales. Sur ces fermes, il est équivalent au produit viande bovine.

## III PARTENARIAT CCIN-CRAN Quelles agricultures et quelles filières pour demain ?

Daniel Génissel, président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, et Jean-Claude Lechanoine, président de CCI Normandie ont souhaité s'engager et renforcer leur collaboration avec la signature d'une convention cadre dans le domaine des observatoires, des études, de l'information économique, environnementale et sociale.

Les deux chambres régionales collaborent déjà sur un certain nombre de projets, notamment la réalisation du panorama économique de la Normandie. Elles souhaitent désormais approfondir et renforcer leurs relations afin de mieux appréhender les filières d'avenir du secteur agricole et les mutations économiques en cours que ce soit dans le domaine des industries agroalimentaires, de la valorisation non-alimentaire des agroressources, ou encore le tourisme rural.

Depuis plusieurs années, les Chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie en Normandie sont engagées dans une démarche d'intelligence économique territoriale. Il s'agit de produire de l'information économique, environnementale et sociale pertinente et stratégique, utile aux acteurs économiques locaux et régionaux pour les guider dans leurs prises de décisions et le pilotage de leur stratégie de développement.

[www.normandie.cci.fr](http://www.normandie.cci.fr)

[www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr)

## III PLAN D'ADAPTATION DU VERGER CIDRICOLE 2016-2017 Date limite de dépôt des dossiers le 31 juillet 2016

La décision concernant le plan d'adaptation du verger cidricole 2016-2017 vient de paraître officiellement. Le

dossier complet téléchargeable est mis en ligne, en principe, le 3 juin 2016 sur le site de FranceAgriMer. Attention, la date limite de dépôt des dossiers a une nouvelle fois été avancée. Cette année les candidatures doivent être adressées, complètes, à FranceAgriMer au plus tard le 31 juillet, toute demande parvenue au-delà de cette date sera systématiquement rejetée.

Les dispositions du plan, en dehors de la date et du montant d'aide nationale, relevé à 1 000 €/ha, sont proches de celles de l'an dernier. En cas de dépassement l'enveloppe disponible, les demandes ne seront pas toutes satisfaites, l'attribution se fera en fonction de critères de priorité.

Il est question, dans certaines régions, d'un financement complémentaire régional. Les modalités diffèrent d'une région à l'autre et ne sont pas toutes connues. Tout demandeur doit se faire connaître à la fois de FranceAgriMer et des services de la Région et interroger ces derniers sur les modalités prévues localement.